



Montréal, le 16 octobre 2009

Monsieur Robert A. Morin
Secrétaire général
CRTC
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

PAR LE FORMULAIRE DU CRTC

**Objet : Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-418 concernant
l'examen de la radio de campus et communautaire**

Monsieur le Secrétaire général,

1. L'ADISQ, dont les membres sont responsables de plus de 95 % de la production de disques, de spectacles et de vidéoclips d'artistes canadiens d'expression francophone, désire, par la présente, soumettre les observations suivantes en réponse à l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2008-418 diffusé par le CRTC le 13 juillet 2009.
2. L'ADISQ a pris connaissance des différents documents déposés au dossier public de cette instance et apprécie l'opportunité que lui offre le CRTC de faire connaître ses observations sur les questions qui seront abordées au cours de l'instance publique qui sera dédiée à l'examen de la radio de campus et communautaire.
3. Toutefois, l'ADISQ ne s'estime pas en mesure, à cette étape-ci du processus public, de répondre de façon précise et éclairée aux nombreuses questions soulevées par le Conseil dans son avis public. Par exemple, afin d'évaluer la pertinence de modifier certaines règles relatives à la programmation musicale des stations de radio communautaires et de campus, l'ADISQ aurait apprécié avoir accès à des études portant sur le contenu diffusé par ces stations ainsi que sur les profils d'écoute de ces stations.
4. L'ADISQ note que la firme Ekos a d'ailleurs relevé dans son étude sur la radio communautaire, étude déposée au dossier public de cette instance, la difficulté qu'elle avait eu à recueillir de l'information sur ce secteur :

"Les données restreintes disponibles concernant les activités constituent une autre réalité à laquelle fait face le secteur de campus et communautaire. Selon le Comité sénatorial permanent des transports et des communications, il y a une absence d'information sur la radiodiffusion communautaire. Bien que le Comité ne propose pas d'imposer aux radiodiffuseurs et aux entreprises de distribution de radiodiffusion la production de rapports onéreux, il est convaincu que le CRTC et le gouvernement du Canada devraient recueillir des renseignements appropriés et opportuns sur la radiodiffusion communautaire. Le Comité a recommandé que le CRTC et le ministère du Patrimoine canadien élaborent ensemble un système d'information donnant accès à des données utiles et à jour sur les activités de diffusion communautaire, à la fois à la radio et à la télévision¹⁵. À ce jour, une telle mesure n'a pas encore été adoptée par aucun des deux ministères, comme en font foi les défis qu'EKOS a dû surmonter durant la réalisation de l'étude."

15 Comité sénatorial permanent des transports et des communications (2006). *Rapport final sur les médias d'information canadiens*. En ligne : <http://www.parl.gc.ca/39/1/parbus/commbus/senate/Com-f/TRAN-F/repf/repfinjun06vol1-f.htm>. Visité le 02/07/2008

(p. 13 du rapport d'EKOS)

5. Aussi, bien que l'ADISQ ait pris connaissance du document *Rencontres informelles des intervenants Mars-avril 2009*, nous croyons qu'il aurait été souhaitable que des positions plus établies et davantage consensuelles de la part des radios communautaires et de campus aient été versées au dossier public. Contrairement aux derniers examens de ses politiques visant les radios de campus et communautaires réalisés respectivement en 1999 et en 2000, le CRTC n'a pas, cette fois-ci, dégagé de ses consultations un projet de politique clair qui aurait permis à l'ADISQ de mieux se positionner sur les importantes questions soulevées par le Conseil dans l'avis public CRTC 2009-418.
6. Le secteur de la radio communautaire et de campus étant loin d'être un secteur homogène, il est bien difficile pour l'ADISQ, à cette étape-ci de ce processus public, de dégager des solutions pour l'ensemble des différentes catégories de stations communautaires et de campus.
7. C'est pourquoi l'ADISQ, avant de se prononcer de façon plus concrète sur les différents éléments soulevés par le CRTC dans le cadre de cet examen, souhaite bénéficier des commentaires écrits qui seront soumis à cette étape-ci, notamment ceux des organismes représentant les radios communautaires et de campus qui ont une vue d'ensemble des besoins et préoccupations de leurs membres.
8. Ensuite, avec le bénéfice de ces interventions écrites, l'ADISQ soumettra des commentaires supplémentaires lors de l'audience publique, à laquelle nous souhaitons participer, et à l'étape des observations finales qui suivront.
9. L'ADISQ souhaite tout de même dans la présente intervention formuler des commentaires généraux sur les aspects suivants : le rôle unique et complémentaire joué par le secteur de la radio de campus et communautaire ainsi que la nécessité que lui soit assuré un financement adéquat pour remplir convenablement ce rôle.

Rôle unique et complémentaire des radios communautaires et de campus

10. Il ne fait aucun doute pour l'ADISQ que les radios communautaires et de campus remplissent un rôle unique et doivent demeurer complémentaires aux secteurs de la radio commerciale et de la radio publique. L'ADISQ appuie donc les passages suivants tirés de l'avis public CRTC 2009-418 dans lesquels le CRTC rappelle les objectifs que doivent rencontrer les stations de radio de campus et communautaire afin notamment d'assurer une programmation différente des stations commerciales et publiques tout en demeurant ancrées dans les communautés qu'elles desservent:

« Le Conseil a prévu des exigences pour s'assurer que la programmation des stations de radio communautaire et de campus soit différente de celle des stations commerciales et des stations exploitées par la Société Radio-Canada (SRC). » (AAP CRTC 2009-418, par. 2)

« L'objectif premier d'une station de campus est de fournir une programmation de style et de contenu différents de la programmation des composantes privée et publique du système de radiodiffusion. À cette fin, les stations de campus doivent permettre à des groupes communautaires et à des individus d'avoir accès aux ondes et doivent proposer une programmation différente qui reflète les caractéristiques culturelles des communautés qu'elles desservent. (...) Le Conseil s'attend également à ce que les stations de campus diffusent de la musique qui ne fait généralement pas partie de la programmation des stations commerciales, ainsi que des créations orales qui reflètent les aspirations et les préoccupations des communautés qu'elles desservent. » (AAP CRTC 2009-418, par. 4)

« Les stations communautaires doivent toutes offrir une programmation différente, mais complémentaire, de la programmation des autres stations du même marché. (...) Ces stations doivent se distinguer des autres éléments du système de radiodiffusion et proposer une programmation variée constituée d'émissions de musique et de créations orales diversifiées. » (AAP CRTC 2009-418, par.9)

« Dans Diversité des voix, le Conseil a déclaré que le système de radiodiffusion canadien doit donner accès à une diversité de voix au moyen de services provenant des composantes publique, privée et communautaire du système de radiodiffusion. La diversité en radiodiffusion peut être atteinte à trois niveaux : diversité des éléments, pluralité des voix éditoriales à l'intérieur de l'élément privé et diversité de la programmation. Les premier et troisième niveaux de diversité sont d'une importance particulière pour le secteur de la radio de campus et communautaire. » (AAP CRTC 2009-418, par. 22)

« L'élément communautaire, grâce à sa nature sans but lucratif et l'importance qu'il accorde aux membres des communautés, apporte une importante contribution à la diversité du système de radiodiffusion canadien. Pour ce qui est de la diversité de la programmation, le Conseil souligne l'importance d'un contenu et d'un reflet à saveur locale (sans compter le contenu et le reflet à saveur régionale et nationale) et de la disponibilité de la programmation fournie par le secteur communautaire. » (AAP CRTC 2009-418, par. 23)

« La radio de campus et communautaire remplit une fonction qui n'est pas nécessairement celle des autres composantes du système de radiodiffusion pour ce qui est de la programmation qu'elle fournit et de l'accès ouvert à la communauté. (AAP CRTC 2009-418, par. 51)

11. En ce qui a trait de façon plus spécifique à la programmation musicale, même si l'ADISQ ne dispose pas de données précises à ce sujet, la perception répandue de l'industrie québécoise de la musique est à l'effet que le secteur de la radio de campus et communautaire contribue de façon importante à l'exposition d'une plus grande diversité musicale et se démarque en offrant une programmation musicale différente de celles proposées par les autres catégories de stations.
12. Le secteur de la radio de campus et communautaire est un partenaire précieux qui joue un rôle unique auprès des artistes d'ici et ce, particulièrement auprès des artistes émergents.
13. Toutefois, l'ADISQ estime important de réaffirmer que tous les éléments du système doivent contribuer à la diffusion d'une offre musicale diversifiée et doivent faire une place suffisante aux artistes émergents.
14. Par exemple, si le CRTC, au terme de l'étude qu'il mène actuellement sur la place des artistes émergents dans la programmation musicale offerte par les radios commerciales, décidait d'imposer à ces radios des règles pour augmenter la place qu'elles réservent à ces artistes dans leur programmation, ceci ne signifierait pas pour autant que le secteur de la radio communautaire et de campus perdrait un élément distinctif de sa programmation.
15. Selon l'ADISQ, l'offre musicale canadienne et francophone est largement suffisante pour permettre à chacun des éléments du système de contribuer à sa façon à la présentation d'une offre musicale diversifiée et ainsi offrir une place significative aux artistes émergents. Lors du dernier examen de la politique de la radio commerciale, l'ADISQ avait d'ailleurs démontré que les stations francophones commerciales des marchés de Montréal, Québec et Gatineau n'avaient diffusé dans leur ensemble qu'environ 15% des pièces mises en marché pour une année donnée.¹

Nécessité d'un financement accru

16. L'ADISQ est préoccupée par le fait que le financement constitue un grave problème pour le secteur de la radio communautaire et de campus. L'ADISQ a noté plusieurs passages du document *Rencontres informelles des intervenants Mars-avril 2009*, dans lequel sont rapportés des propos de représentants de stations de campus et communautaires qui font état de ce problème.

« Le problème clé du secteur de la radio communautaire et de campus est le financement. Les stations de ce secteur tirent leurs revenus notamment de la publicité qu'elles diffusent en quantité limitée (les volumes varient toutefois d'une station à l'autre essentiellement en fonction de l'endroit, du profil linguistique et du service offert), d'initiatives de financement, de subventions, de dons et, en ce qui concerne les stations de radio de campus, des droits prélevés auprès des étudiants. Bien qu'ils varient d'une station à l'autre, les niveaux de financement de la plupart des

¹ Analyse réalisée en 2005 en faisant l'hypothèse que trois titres par album pouvaient être diffusés dans une même année.

stations et l'ensemble des revenus qu'elles génèrent leur permettent normalement de survivre, mais pas de se développer. » (p. 4)

« Les intervenants du secteur, partout au pays, ont soutenu que l'absence de financement de base est l'obstacle le plus important auquel sont confrontées les stations pour, dans certains cas, assurer leur survie, et dans d'autres, permettre une certaine expansion ou une évolution. » (pp 4-5)

« Comme il est mentionné ci-dessus, les stations de radio de campus et communautaire ont recours à un modèle de revenus qui permet d'obtenir du financement de plusieurs sources. Les sources de financement et la proportion qu'elles versent dépendent entièrement du contexte et de la situation géographique, de la population desservie, de leur association ou non avec un campus, de la langue ou d'autres raisons. Par conséquent, du point de vue des revenus, les stations qui dépendent principalement des revenus publicitaires peuvent en ressentir davantage les effets sur leur capacité de soutenir leurs activités que d'autres stations, notamment les stations de radio de campus qui bénéficient, la plupart du temps, d'un flux continu de fonds grâce aux droits versés par les étudiants. De nombreuses stations ont soutenu que le Conseil, lorsqu'il étudiait la possibilité de faire entrer un nouveau venu dans un marché, prenait rarement en compte la position économique du secteur de la radio de campus et communautaire et les effets que peuvent avoir l'arrivée de ce nouveau venu. » (p. 9)

17. L'ADISQ a également pris connaissance des données financières des stations de radio communautaires et de campus déposées au dossier public de cette instance et note que, dans leur ensemble, le secteur de la radio communautaire et le secteur de la radio campus ont des revenus et des marges bénéficiaires sans aucune mesure comparable à ceux des radios commerciales notamment dans les petits marchés tel que le démontrent les tableaux synthèses ci-dessous.

Tableau 1 : Sommaire financier des stations de radio communautaires et campus axées sur la communauté, Canada, 2006-2008

Unités rapportées: 93

| | 2006 | 2007 | 2008 | Variation 2006-2008 (%) |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Revenus | 25 272 603 \$ | 25 431 953 \$ | 28 188 373 \$ | 11,5% |
| Dépenses d'exploitation | 22 490 241 \$ | 23 467 031 \$ | 24 835 902 \$ | 10,4% |
| B.A.I.I. | 1 612 999 \$ | 1 000 439 \$ | 2 322 240 \$ | 44,0% |
| Marge B.A.I.I (%) | 6,4% | 3,9% | 8,2% | |

source: CRTC

Tableau 2 : Sommaire financier des stations de radio campus axées sur la communauté, Canada, 2006-2008

Unités rapportées: 26

| | 2006 | 2007 | 2008 | Variation 2006-2008 (%) |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--|
| Revenus | 5 851 112 \$ | 6 193 529 \$ | 6 257 474 \$ | 6,9% |
| Dépenses d'exploitation | 5 284 561 \$ | 5 519 568 \$ | 5 419 914 \$ | 2,6% |
| B.A.I.I. | 381 980 \$ | 460 201 \$ | 655 450 \$ | 71,6% |
| Marge B.A.I.I (%) | 6,5% | 7,4% | 10,5% | |

source: CRTC

Tableau 3 : Sommaire financier des stations de radio communautaires de Type A et B, Canada, 2006-2008

Unités rapportées: 67

| | 2006 | 2007 | 2008 | Variation 2006-2008 (%) |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|--|
| Revenus | 19 421 491 \$ | 19 238 424 \$ | 21 930 899 \$ | 12,9% |
| Dépenses d'exploitation | 17 205 680 \$ | 17 947 463 \$ | 19 415 988 \$ | 12,8% |
| B.A.I.I. | 1 231 019 \$ | 540 238 \$ | 1 666 790 \$ | 35,4% |
| Marge B.A.I.I (%) | 6,3% | 2,8% | 7,6% | |

source: CRTC

Tableau 4 : Sommaire financier des stations de radio privées commerciales, Canada, 2006-2008

| | 2006 (nb: 598) | 2007 (nb: 619) | 2008 (nb:628) | Variation 2006-2008 (%) |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|--|
| Revenus | 1 414 393 000 \$ | 1 501 991 000 \$ | 1 579 587 000 \$ | 11,7% |
| Dépenses d'exploitation | 1 082 916 000 \$ | 1 159 941 000 \$ | 1 201 534 000 \$ | 11,0% |
| B.A.I.I. | 284 653 000 \$ | 298 794 000 \$ | 334 863 000 \$ | 17,6% |
| Marge B.A.I.I (%) | 20,1% | 19,9% | 21,2% | |

source: CRTC

Tableau 5 : Marge B.A.I.I (%) des stations de radio communautaires et campus axées sur la communauté en fonction de la grandeur du marché, Canada, 2006-2008

| Grandeur de marchés | 2006 | 2007 | 2008 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Marchés de moins de 100 000 | 5,9% | 2,6% | 5,6% |
| Marchés de 100 000 à 999 999 | 5,4% | 1,7% | 3,9% |
| Marchés de plus d'un million | 8,1% | 8,3% | 16,6% |

source: CRTC

18. L'ADISQ est particulièrement inquiète que cette situation financière précaire puisse empêcher le secteur de la radio de campus et communautaire de relever le défi que représente l'encombrement du spectre des fréquences FM tels qu'exposé par le CRTC dans les termes suivants :

«44. La disponibilité du spectre dans les grands marchés du pays et les régions adjacentes à ces marchés est une préoccupation grandissante pour les radiodiffuseurs désireux de lancer de nouvelles entreprises de radio. Un grand nombre de stations déjà en place, dont le signal avait l'habitude d'être clair, en viennent à redouter elles aussi du brouillage de la part des entreprises qui exploitent les fréquences adjacentes.

45. Les stations de radio de campus et communautaires sont particulièrement vulnérables étant donné leur nature sans but lucratif et leur manque relatif de ressources humaines. Dans les circonstances, il est difficile pour les stations existantes de réagir à la pression relative au spectre des fréquences FM. Parmi ces pressions dans un spectre FM de plus en plus encombré, il y a la nécessité de libérer la fréquence non protégée⁴ qu'elles exploitent à faible puissance et de réduire le brouillage.

46. Le Conseil rappelle que le ministère de l'Industrie (le Ministère) a récemment annoncé des changements dans la manière dont il entend protéger les radiodiffuseurs existants⁵. Le Ministère a déclaré en effet qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, elle modifierait les critères de protection nationaux actuels pour les stations FM. Alors que les stations sont en ce moment protégées aux paramètres maximums de leur classe de licence, elles seront bientôt uniquement protégées pour les paramètres en fonction desquels elles sont exploitées.

47. Dans le domaine de la gestion du spectre, la compétence du Conseil est limitée. Tout ce qui concerne le brouillage, la protection, l'allocation des fréquences et la conformité aux normes techniques ressort du Ministère. En vertu de la Loi, le Conseil doit se préoccuper uniquement d'attribuer des licences aux entreprises. Même si le Conseil assigne des fréquences aux titulaires, ses politiques visent de manière générale, en vertu de l'article 3 de la Loi, la gestion du système de radiodiffusion dans des domaines comme la diversité culturelle, la dualité linguistique officielle, l'usage et la promotion des ressources canadiennes en radiodiffusion, avec le souci de sauvegarder, d'enrichir et de renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada. »

19. L'ADISQ note que différentes solutions ont été relevées par le Conseil dans le document *Rencontres informelles des intervenants Mars-avril 2009*.

20. L'ADISQ est d'avis qu'un assouplissement des règles limitant la diffusion de la publicité est loin d'être l'unique solution au problème de financement de ce secteur.

21. L'ADISQ note que le CRTC a reconnu, dans sa récente politique sur la radio commerciale (Avis public CRTC 2006-158), le secteur de la radio communautaire et de campus comme un secteur pouvant se qualifier au titre du développement de contenu canadien (DCC). Par contre, l'ADISQ considère que le recours au DCC n'est pas non plus une solution suffisante à elle seule étant donné les ressources financières tout de même limitées qui y sont consacrées et le nombre élevé d'initiatives qui y sont admissibles.

22. L'ADISQ invite donc le CRTC à poursuivre ses réflexions au cours des étapes qui suivront afin de mettre en évidence et analyser d'autres solutions potentiellement envisageables au problème de financement du secteur de la radio de campus et communautaire afin que cette importante composante du système canadien de la radiodiffusion continue de remplir son rôle unique et essentiel.

23. Toute correspondance peut être acheminée par courriel à l'adresse grimard@adisq.com ou par télécopieur au 514.842.7762.

24. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette intervention, veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

La vice-présidente aux affaires publiques et
directrice générale,



Solange Drouin

Fin du document